



Responsabilité dans la fonction publique

Par **leonidas_old**, le **05/12/2007 à 13:06**

bonjour rnrnje souhaiterai avoir une interpretation sur quelques point regissant la fonction publique rnrnl article 12 il me semble du statut general de la fonction publique precise que le grade ne fait pas la fonction rncependant un decret paru en 2006 precise quen l absence de directeur chef de service ou chef de poste le brigadier chef principal encadre les gardiens et brigadiersrnrndonc voila ma question quel texte appliquer pour donner le role de responsable de service a un agent rnl article 12 qui concede la responsabilite a un brigadier ou le decret de 2006 cadrant le statut particulier du cadre d emploi de la police municipale au BCP rnmmerci de votre analyse